ECOGRAPHITE 0.031* L'ISOLANT ETE/HIVER: ÉMISSIONS DANS L'AIR INTÉRIEURE L'AIR INTÉRIEURE A+ A B C

Toute lame d'air supérieure à 30 mm, apporte à vos RAMPANTS sous Toitures et plafonds de Combles :

- L'été de l'air surchauffé, par la toiture à 60-80°C.
- L'hiver de l'air de température négative refroidissant la paroi intérieure
 - Toute saison, elle amplifie les bruits de l'extérieur.

INCONFORT PERMANENT et SURCONSOMMATION ENERGETIQUE

Seul l'isolation par ECOGRAPHITE par sa composition unique: 100 % Carbone spécifique et air, (A+ et sans COSV*) vous apporte à la fois:

- **♣** <u>Absence de</u> risque de pollution de l'air intérieur (pas de fibre, pas de COSV*)
- ♣ Résistance Thermique λ 0.031 selon exigences pour DPE et aides CE : (R sup a 6 en 19 cm)

Par sa <u>forme et sa granulométrie continu</u> (1 à 4 mm) assure un empilement optimum réduisant:

- ➤ Le débit d'air de 75% derrière votre cloison intérieur.
- > Les bruits de l'extérieur de 30 DB.
- Facilité de mise en œuvre car aucun produit toxique, donc pas d'avis technique du CSTB.



CARACTERISTIQUES DE L'ECOGRAPHITE

THERMIQUE: R=1/31 mm(Lambda 0,031) à 18°C PV Ref ISO 8894-2, n°2100307 du 9/4/21 laboratoire accréditation Cofrac N° 1-1483 et Rth sup a 3.7 en 13 cm selon NF EN 12667 PV n° RE0922 FB-02 du 8/9/ 2022 laboratoire accréditation Cofrac n° 1-6565 selon exigences pour DPE et aides CEE, selon Annexe 7 de l'arrêté ministériel du 10 décembre 2021.

ACOUSTIQUE Sur maison individuelle, réduit les bruits extérieurs **jusqu'à 30 dB**, et les bruits aériens et solidiens intérieurs **jusqu'à 58 dB**. (selon le classement des voies et configuration). (attention la cavité doit être saturée en ECOGRAPHITE).

PERSPIRANT: Perméabilité à la vapeur d'eau coefficient μ (mu) = 3 à

5 ou Sd = 0,03 à 0,05 m, (pas besoin de pare-vapeur) et aucun risque de condensation ou de pourrissement de l'isolant.

RESISTANT: au **FEU M1** selon norme NF P92-507: et Euroclasse B1 S1d0 selon la norme européenne EN 13501-1, pas de risque d'auto-inflammation sous l'effet conjugué (gaz pentane electrostatisme), à L'**EAU** (aux champignons et moisissures), aux **RONGEURS**, et vieillissement sans COSV* ajouté

DÉPHASAGE: 6 heures en 20 cm d'épaisseur et + si compressé. CHALEUR SPECIFIQUE : 1.450 J/kg. K

CONDITIONNENT sacs de 500 litres (8-9 kg)

MISE EN ŒUVRE

Par injection dans les rampants sols ou plafonds ou déversement combles

- 1- Vérifier la présence d'un pare-pluie sous la couverture, électricité aux normes (Boîtiers électriques, couvercles de spots encastrés, isolation des conduits de cheminés (par un isolant M0)).
- 2- Mise en place : par Déversement, ou soufflage, puis recouvrir d'un geotextile, ou Injection : (pour chaque cavité percer (scie cloche) : 1 orifice d'évacuation d'air, le plus haut possible (qui fera aussi office de trop-plein) diamètre mini. 22 mm puis 1 orifice pour l'injection, mini. 22mm à 20-30 cm plus bas ou dans le cas de plafond OU PLANCHER aux deux extrémités des solives). (dans les deux cas bien saturé la cavité pour l'acoustique)

Injecter l'Ecographite (vitesse de remplissage 2/3 du debit air du compresseur), lorsque les **billes sortent par le trop-plein** obturer avec un Sopalin le trop plein, quelques petites injections encore, et c'est fini.

- 3- **Rebouche**r avec les pastilles de la scie cloche.
- 4- REMPLIR le carnet d'information du logement CIL conformément à (Arrêté du 27 décembre 2022 relatif au carnet d'information du logement - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

C'est terminé CONFORT THERMIQUE ET ACOUSTIQUE ETE-HIVER PATRIMOINE VALORISÉ

Facture d'énergie réduite, DPE et confort améliorés, patrimoine valorisé



Ecographite 100% carbone spécifique et air <u>: sans COV* solide</u>, substitut des billes de polystyrène graphité ou non, et autres isolants vrac avec COV Solide* simple d'utilisation et qui ne requiert pas les mesures de protections des voies respiratoire ou d'avis technique du CSTB.

L'absence totale d'émission de gaz toxique était/hiver permet à l'ECOGRAPHITE de répondre aux exigences :

- Du milieu Hospitalier dans des coussins d'allaitement TOXPROOF partout en Europe.
- Des services incendies pour des spectacles ouverts au public, dans toute l'Europe.
- D'HOLCIM, (leader mondial du béton industriel), pour la réduction des gaz à effet de serre de la construction (en Suisse pays ou la réglementation sur la qualité de l'air, est la plus exigeante).

Ses performances thermiques sont validées selon les exigences du DPE, et aides CEE, pour les locaux à usage d'habitation.

RÉGLEMENTATION

Conformément aux exigences de la réglementation, le présent document comporte :

- 1. La fiche d'information technique
- 2. Les conseils de mises en œuvre pour l'application concernée
- 3. Les performances thermiques par laboratoire accrédité Cofrac (avec référence normative)
- 4. Les fiches BAR et BAT (avec référence normative)
- 5. La déclaration de marquage CE (avec référence normative)
- 6. La fiche de sécurité de l'Ecographite (avec référence normative)

Ces 6 éléments sont des annexes obligatoires au Cahier d'information Logement (CIL) associé à la facture du produit mentionnant les performances thermique du produit issus d'un laboratoire accrédité Cofrac

Ce CIL (Arrêté du 27 décembre 2022 relatif au carnet d'information du logement - Légifrance (legifrance.gouv.fr) obligatoire depuis le 1 er janvier 2023) obligatoires pour tout DPE et en cas de vente de votre bien annexé au contrat de vente.

Un CIL incomplet ou erroné engage la responsabilité du propriétaire.

(*) Pentane du polystyrène graphite ou non, Pesticide, Fongicide, Ignifugeant, sont des (COSV) Composés Organiques Volatils Solides à température laboratoire (donc A+), mais volatils, toxiques et persistants audelà de 30°C, l'usage de produits contenant des COSV est règlementé car classés 2B par l'OMS comme le Roundup

Car, l'été, les lames d'air peuvent atteindre des températures bien supérieures, la porosité à l'air des parois intérieurs, et la diffusion de l'air au travers des produits en vrac, (ce qui n'est pas le cas des plaques) de l'extérieur à l'interieur apporte ces polluants permanents de manière persistante sur les microparticules dans l'air ambiant.

Raison pour laquelle <u>l'usage de produits contenant des COV solides, nécessite les mesures de protection individuelle et collective figurant sur la fiche INRS ED 93</u>: Notamment protection des voies respiratoires, vêtements de protection contre les risques chimiques et AVIS TECHNIQUE du CSTB avec formation spécifique de l'entreprise pour leur sécurité et celle des usagers.

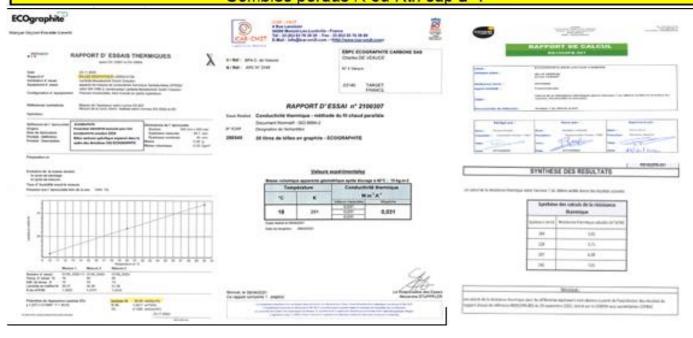
SAS ECOGRAPHITE® N° Siret 849290 622 APE 7219Z adresse commerciale: 120 route des Macarons 06560 Sophia-Antipolis: Tel Hotline 00 33 (0) 6 65 12 46 06, email ecographite@live.fr Site Web www.ecographitesas.com, www.betonleger.ch sept 24

ECOgraphite Marque Déposé Procédé breveté calcul		Coefficient d'isolation Thermique R ECOGRAPHITE selon système normatif			
		R = épaisseur/lambda		Pour aides CEE: Rth = R moyen -k*SR $SR = \sqrt{\frac{\sum_{i=1}^{n} (Ri - Rmoyen)^2}{(n-1)}}$	
					Epaisseur en cm ECOGRAPHI TE
3	30	1,03	0,97	0,9	
5	50	1.72	1,61	1,5	
7	70	2,41	2,26	2,1	
9	90	3,10	2,90	2,7	
10	100	3,45	3,2	3,0	
12	120	4,14	3,9	3,6	
13	130	4,48	4,19	3,9	
15	150	5,17	4,84	4,5	
17	170	5,86	5,48	5,2	
19	190	6,55	6,1	5,8	
20	200	6,90	6,45	6,1	
22	220	7,59	7,1	6,7	
23	230	7,93	7,42	7,0	

Attention depuis 2022 seules les Performances thermiques issues de laboratoire accrédité

Cofrac sont à pris en compte dans le DPE et pour les aides CEE

Plancher bas et vides sanitaires R ou Rth supérieur à 3
Murs périphériques R ou Rth sup à 3,7
Plafond haut rampant sous toiture R ou Rth Sup à 6
Combles perdus R ou Rth sup à 7



Fiche BAR EN 106 de visite technique préalable rampants sous toitures, plafonds de combles ECOGRAPHITE® Conforme aux directives du

ministère de la transition Ecologique et Solidaire du 10 décembre 2021 applicable à partir du

La fiche de visite technique préalable a pour objectif de faire un état des lieux de la situation existante du chantier, préalablement aux travaux (meme réalisé par vous-même elle donne une idée au diagnostiqueur de l'existant avant).

IDENTIFICATION CHANTIER: NomPrénom:StéSté				
Téléphone :Courriel				
Adresse du chantier	Ville			
Propriétaire o Locataire Cha	uffage principal : Électricité 🗆 Combustible 🗆			
TYPOLOGIE CHANTIER ET DESCRIPTION DES	-Conduit de fumée : oui \square non \square Si oui obligation de			
TRAVAUX A REALISER rampants sous toitures, plafond	créer un écart au feu selon NF DTU 24.1			
de combles	-Spots intégrés : oui □ non □ Si oui, protection avec			
Produit utilisé : ECOGRAPHITE	des capots conformes au NF DTU 45.11 P1-2 oui □			
-Epaisseur isolant prévue : mm	Nombre de spots à protéger :			
-Résistance thermique prévue : R = m².K/W	-Pose des repères de boîtiers électriques noyés dans			
Ou U = (1/R) calculé selon EN 12664 et 12667 ou EN	isolant : oui □ non □			
12939 (N° PV du lambda 2100307)	-Pose des réglettes graduées d'épaisseur d'isolant :			
-Surface à isoler :	oui □ non □			
des murs extérieurs ou Épaisseur du mur comprise)	-Isolant à insérer au contact des élément de			
-Entourage trappe accès (minimum de 5 cm au-dessus	couverture : oui □ non □ (Si oui, pose de déflecteurs			
de l'isolation) oui \square non \square Si oui dimensions en cm (L x l x h) : cm	obligatoires)			
-Isolation de la trappe (avec un produit manufacturé =	Accès chantier PL : oui □ non □ Si oui, demande de			
au R mis en place) Oui □ non □	stationnement à prévoir : oui □ non			
-Remise en fond de caisson isolation à réaliser Oui □	INFORMATIONS			
	RÉALISÉ PAR :			
non □ à charge client □				
-Isolation existante : oui □ non □ Si oui de quels	RGE numéro			
types : Rouleaux ☐ Panneaux ☐ Vrac ☐	date			
-Pare-vapeur existant tourné vers le comble perdu :	N° Assurance : Réalisé(e)			
oui □ non □Lardage : oui □ non à charge client □	par :			
-Enlèvement isolation existante : Oui ☐ non ☐ à				
charge client	DATE D'EXÉCUTION DE CHANTIER :			
-Plain-pied □ R+1 □ R+2 □ Accès dans comble				
-Bon état de la couverture : oui □ non □	NOM ET SIGNATURE DU			
-Protection des volets roulants et/ou des brise-soleil	PROPRIÉTAIRE			
orientables (BSO) : oui \square non \square				
-Caisson de VMC dans le comble : oui \square non \square	COMMENTAIRES			
Si oui, protection ou déplacement du caisson : oui □				

non □

Fiche BAR EN 106 de fin chantier Conforme aux directives du ministère de la transition Ecologique et Solidaire du 10 decembre 2021 applicable à partir du 1er mai 22 Rampants sous toitures et plafond de combles : isolant ECOGRAPHITE®

La fiche de fin de chantier a pour objectif de matérialiser la quantité d'isolant et que le diagnostiqueur puisse avoir un visuel sur les travaux réalisés.

Un exemplaire agrafé dans le comble à un endroit facile d'accès accompagné de trois étiquettes des sacs utilisés ; (Un exemplaire pour l'éventuelle entreprise) ; Un exemplaire pour le CIL

IDENTIFICATION CHANTIER : NomPrénom :Sté					
Téléphone :CourrielAdresse du chantier					
Code postal :Ville					
Propriétaire o Locataire Chauffage principal : Électricité \square Combustible \square					
DESCRIPTION TRAVAUX: -Isolation rampants sous toiture ou plafond de combles: par soufflage ou injection □ par déversement □ -Nature des produits isolants: Carbone expansé. Marque et référence commerciale: ECOGRAPHITE® Marquage CE -Surface isoler:	-Volume réel d'isolant -Épaisseur utile de l'isolation minimum mm : (rappel 180 mm pour R=6) -Étiquette du marquage CE agrafée au présent document -Étiquette d'un des sacs utilisés agrafée dans le comble -Type de l'éventuelle machine de soufflage :				
PV du lambda 2100307) -Entourage trappe accès (minimum de 5 cm au-	: -Pose de déflecteurs obligatoires : oui □ non				
dessus de l'isolation) oui □ non □					
-Isolation de la trappe (avec un produit manufacturé = au R mis en place) oui □ non □	TRAVAUX EFFECTUÉS PAR Par entreprise éventuelle:				
MISE EN ŒUVRE DE L'ISOLATION : Épaisseur d'isolant installée en mm Coef R selon ISO 8894-2 : R Selon NF 12667 : Classe de tassement de l'isolant : S1	N° RGE Date DATE D'EXÉCUTION DE CHANTIER : NOM ET SIGNATURE de l'entreprise				
-Nombre de sacs de 500 litres utilisé : Volume correspondant -Volume occupé par les fermettes ou éléments de	NOM ET SIGNATURE DU CLIENT				

charpente:.....

MARQUAGE CE DÉCLARATION conforme à la directive

EN 13163: 2008 Annexe ZA concernant les Matériaux d'isolation thermique des parois opaques définies par la RE 2020, la loi POPE 2021 en France et SIA en Suisse pour la transition énergétique



ECOGRAPHITE: Contrôle conforme à EU 305/2011 du 9/3/2011, EN 13163/ 2008 et RE 2020, et étiquetage conforme L'article R. 221-23 du code de

Nom du Produit : ECOGRAPHITE®

- Masse volumique apparente 15-18 g/l;
- > Granulométrie G 1-5 mm, Forme : Polymorphe. Résistance thermique
 - Lambda 0.029 à 0°C, 0.031 à 18°C selon ISO 8894-2 PV n°2100307 du 9/4/21 laboratoire accréditation Cofrac N° 1-1483 avec R= épaisseur/ Lambda pour calcul DPE
 - Rth selon NF EN 12667 PV n° RE0922 FB-02 du 8 sept 2022 laboratoire accréditation Cofrac n° 1-6565 Rth = 3 en 10 cm, Rth sup a 3.7 en 13 cm, R sup a 6 en 20 cm et Rth = 7 en 23 cm Rth valeur retenu pour bénéficier des aides CEE
- ➤ Comportement au feu ininflammable selon norme NF P92-507 : M1 et selon norme européenne EN 13501-1+A1: Euroclasse B1 S1d0 Certificat LNE n°23555
- > Déphasage : 6 heures en 20 cm d'épaisseur.

Applications : isolation thermique de bâtiments à usage habitation ou recevant du public Mise en œuvre par déversement insufflation ou injection

Nos contrôles portent sur :

- L'origine des produits : les produits d'origine font l'objet d'une FDES conforme au Programme INIES de déclaration environnementale et sanitaire Date de création : 02-11-2020 Date de fin de validité : 01-11-2025.
- Granulométrie mesurée conformément à la norme EN 933-3; continue de 1-5 mm
- Masse volumique en vrac avant et après ensachage conformément à la norme EN 1097-3 : 16 g/l + 4%
- Pourcentage de particules concassées élastifié 80%
- Équipement communs et étalonnage du volume des sacs plus ou moins 5% conformément à la norme EN 932-5
- Étiquetage des sacs conforme à l'article R221-23 du code de l'environnement su 1er Sept 2013.

Données environnementales: ECOGRAPHITE®: 85 % d'air + 14 % de carbone spécifique, structure nid d'abeille, hydrophobe, Exempt de PENTANE, CFC, de HCFC et HFC, sels de Bore et autres gaz d'expansion halogénés, biologiquement neutre, ne contiennent aucune substance appartenant à la liste déclarée REACH. Risques sur l'environnement : conforme aux directives EU 2003/11/C, 2000/53/EC, 2002/525/EC, 2000/95EC, 2002/95/EC, et suivantes, Energie grise, inférieure à 225 KWh/m3 Le traitement des produits pour leur production, ensachage, puis leur utilisation ne comporte aucun traitement chimique ou adjonction de quelque ajout que ce soit.

Le produit est A+ et ne contient aucun gaz volatil ou semi-Volatil

Nous soussigné Marine Rouillé Responsable qualité de la société EBPC (Ecographite SAS), atteste par la présente que nos productions disposent d'un marquage CE conforme à la norme EN 13168 :2008 Annexe ZA, , et ainsi répondent aux exigences des directives européennes ainsi que RE 2020 en France et SIA en Suisse appliqués aux produits pour l'isolation thermique des bâtiments.

A Sophia Antipolis Ce 1er ju Marine Rouille Verzug p 4 bs Siret: 849 290 622 00018 - APE

	au règlement CE n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 et APHITE à l'acheteur conformément à l'article R.4411-73 du Code du travail ref juin 24	
Type de produit	Billes d'ECOGRAPHITE	
Références produits	ECOGRAPHITE Granulométrie inf a 5 mm Masse volumique apparente en vrac 16-18 g/l.	
N° de code de la FDS	ECO S du juin 24	
Composition	Carbone spécifique et air	
Numéro CAS	Carbone 1333-86-4	
	Isolation Thermique de bâtiments à usage Habitation et ERP selon NF EN 13055-1 dans le respect des nomes en vigueurs	
Destination du Produit	Entraineur d'air solide dans les mortiers et bétons selon Norme EN 206.1, avec des adjuvants normalisés, dans le respect des normes en vigueurs	
	Sur spécifications de Granulométrie du fabricant de produits d'Ameublement	
	Sur spécifications de granulométrie de Métteur en scène, usage spectacles recevant du Public	
Restrictions	Ne pas stocké ou utilisé pour des points susceptibles d'etre exposés à plus de 90°C	
Classification & Etiquetage	Contrôle conforme au règlement EU 305/2011 du 9 mars 2011 et EN 13163 : 2008 concernant les Matériaux d'isolation thermique des parois opaques définies par la RE 2020, ETIQUETAGE des sacs conforme à l'arrêté du 19 avril 2011et à l'article R.4411-73 du Code du travail	
Risques sur la santé	Inhalation, contact avec la peau, les yeux ou ingestion: inerte et sans danger. Toute immersion totale dans le produit (spectacles) doit faire l'objet de précautions particulières afin de ne pas encombrer les voies respiratoires)	
Réaction au Feu	M1 difficilement inflammable, à moins de 350°C	
Effets néfastes pour l'environnement	Le produit est non biodégradable mais sans dommage pour la flore et la faune il peut etre recyclé a 100%	
Numéro CAS	Carbone 1333-86-4 pour 16 % et AIR	
Numéro EINECS ou ELINCS	Le produit est un polymère selon la réglementation européenne; de ce fait il n'a pas à être enregistré dans l'inventaire EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)	
	PROPRIETES PHYSIQUES	
Couleur	Noir anthracite	
Odeur	Aucune	
Solubilité de la préparation dans l'eau :	Non diluable	
Hydrophobie de l'alvéole	Hydrophobe a préssion atmosphérique	
Etat physique :	Solide	
Point éclair :	370°C	
Solubilité	la partie carbone est insoluble dans les hydrocarbures aromatiques, les solvants halogénés et les cétones	
Hydrosolubilité :	Soluble a plus de 200°C	
Point de ramollissement :	85 à 100°C	
Température d'auto inflammation :	450°C	
	INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	
Classification SIMDUT	La préparation ne contient aucune substance classée comme dangereuse selon la directive 67/548/CEE.	
	INFORMATIONS ECOLOGIQUES	
Potentiel de bio accumulation :	Pas de bio-accumulation dans le sol la flore et la faune	
Résultats de l'évaluation PBT	M1 sans retardateur de flamme additionné, qui entrainerait une combustion lente et fortement toxique.	
Autres informations	Risques sur l'environnement : conforme aux directives EU 2003/11/C, 2000/53/EC, 2002/525/EC, 2000/95EC, 2002/95/EC, et suivantes.	
CONSIDERATIONS RELATIVES A SON ELIMINATION	L'Ecographite est constitué à 90% d'air, il est recyclable à l'infini, facile à aspirer pour le reconditionné, en fin de vie il est compressé pour être de nouveaux expansé.	
	Législation locale : Pas classé comme déchet chimique.	
AUTRES INFORMATIONS	Structure interne alvéolaire nid d'abeille ; Pourcentage de vide entre billes : 17-20 % ; Pourcentage d'air dans les billes : ± 70 % Risque de corrosion : Nul ; Stockage illimité dans le temps, a l'abri des UV	

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances actuel et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.